

Conseil Municipal du 28 Mars 2014

ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Claude COURARI a obtenu quinze voix.

Monsieur Jean-Claude COURARI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Après un délais de 5 minutes laissé pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoints, Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste a été déposée : liste BUJON.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI élu Maire, à l'élection des Adjoints:

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Liste BUJON a obtenu 15 voix.

La liste BUJON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages :

Monsieur René BUJON a été proclamé 1er Adjoint et a été immédiatement installé.

Madame Martine LIEGE-TALON a été proclamée 2ème Adjoint et a été immédiatement installée

Madame Sylvie MAILLOCHAUD a été proclamée 3ème Adjoint et a été immédiatement installée

Monsieur Sébastien MARTIN a été proclamé 4ème Adjoint et a été immédiatement installé